

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage
Poste n° 2 Éric Poirier
Poste n° 3 Roland Pelletier
Poste n° 4 André Lévesque
Poste n° 5 Carole N. Côté
Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436
SITE WEB www.stanaclet.qc.ca	

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Avis publics
- Avis municipaux
- Services municipaux
- Chroniques
- Organismes
- Loisirs et culture
- Rapport sommaire

ÉDITORIAL

Assez, c'est assez

Tout le monde est d'accord pour dire que la Chute Neigette est l'un des plus beaux sites de la région. Il a été reconnu patrimoine municipal en 2000 et il est apprécié des marcheurs qui empruntent le sentier national.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un problème qui, s'il perdure, compromettra l'accès à la Chute Neigette. Nous avons déjà tenté de vous sensibiliser au fait qu'à proximité du site, il y a la source d'eau potable qui alimente le réseau d'aqueduc de St-Anaclet et du grand Rimouski. Il n'est donc pas normal de voir des VTT et des motos dans la rivière ou d'allumer des feux tout près de la forêt mature qui encercle le site. Imaginez de quoi aurait l'air un lieu comme la Chute Neigette sans la forêt autour.

Comme la sensibilisation n'a pas fonctionné, nous devons passer à une autre étape : la répression. Au début 2013, nous adopterons un règlement qui encadrera l'accès et les heures où la Chute Neigette sera ouverte à la population. Les amendes seront très dissuasives. Nous demanderons la collaboration de la Sûreté du Québec pour voir à l'application du nouveau règlement. Préparez-vous, au printemps 2013, le règlement sera appliqué de façon très stricte. Finis les motos, les VTT et les feux près de la Chute.

Je crois qu'avec cette intervention, nous sommes à la limite de nos possibilités. L'autre étape sera la fermeture complète du site à la population.

Pensez-y.

Francis St-Pierre, maire

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 1^{er} octobre 2012

Les élus municipaux adoptent le règlement 411-2012 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. (Rés. 2012-10-127)

Les élus municipaux acceptent la soumission de Inter Clôtures Prop Clôtures au montant de 9 528,67 \$ taxes incluses pour la fourniture et l'installation d'une clôture sur le terrain de soccer. (Rés. 2012-10-128)

Les élus municipaux autorisent l'inspectrice en bâtiment et en environnement à émettre au Conseil de la Fabrique de St-Anaclet le permis nécessaire aux travaux pour l'église. (Rés. 2012-10-129)

Les élus municipaux confirment l'adhésion de la municipalité au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux dans le cadre d'un regroupement. (Rés. 2012-10-130)

Une motion de félicitations est donnée à monsieur Irvin Pelletier pour sa réélection au scrutin provincial tenu le 4 septembre 2012.

Une consultation publique est tenue concernant le règlement modifiant le règlement de zonage 118-89 pour la définition d'habitation bifamiliale.

Les élus municipaux acceptent la modification de l'entente de collaboration conclue entre la municipalité et l'URLS. (Rés. 2012-10-131)

Une motion de félicitations est donnée à la Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet-de-Lessard pour avoir remporté un prix lors de la 8^e édition des Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent pour la mise en valeur du four à chaux à Neigette.

AVIS PUBLICS

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 3 décembre 2012 aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure 2012-14 portant sur la profondeur minimale du terrain situé au 551, rang 3 Ouest, numéro de lot 4 512 135 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure consiste à régulariser le lotissement d'une propriété à vocation résidentielle. Le terrain a une profondeur mesurée sur les lignes latérales de 61,84 mètres au lieu de 75 mètres, tel que prescrit à l'article 35 paragraphe a) du règlement de lotissement no 117-89.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conforme le lotissement de cette propriété.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour de novembre 2012.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 3 décembre 2012 aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure 2012-15 portant sur l'ajout d'une deuxième remise de 2,31 mètres par 3,83 mètres au 637, rue Principale Ouest sur le lot 3 201 225 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure consiste à permettre que la deuxième remise demeure sur la propriété. L'article 198 du règlement du zonage stipule qu'une seule remise est autorisée par bâtiment principal. De plus, le même article précité stipule au paragraphe 4 qu'à l'extérieur du périmètre d'urbanisation la superficie de la remise ne peut être inférieure à 10 mètres carrés et ne peut excéder 40 mètres carrés. Ainsi, la remise projetée aurait une superficie de 8,84 mètres carrés et on y retrouverait deux remises au lieu d'une sur le terrain.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conformes les bâtiments accessoires sur cette propriété.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour de novembre 2012.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. La prochaine séance publique se tiendra le lundi 5 novembre 2012.

Voici la date de la prochaine séance ordinaire du Conseil pour l'année 2012 : 3 décembre.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : décembre 2012
Tombée des articles : 20 novembre 2012
Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca
Site web : www.stanaclet.qc.ca

Disponibilité de l'inspectrice en bâtiment

L'inspectrice en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

HORAIRE DES COLLECTES

novembre 2012 ② ①

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
				1 ☹	2	3
4	5	6	7 🗑	8 🗑	9	10
11	12	13	14 ☹	15 ☹	16	17
18	19	20	21 🗑	22 🗑	23	24
25	26	27	28 ☹	29 ☹	30	

COMPTES DE TAXES

LES MODALITÉS DE PAIEMENTS

-Chèques postdatés

-Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. **Nous n'avons plus le service Interac.**

-Accès-D Internet

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes.

-À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

PRÉCAUTIONS HIVERNALES

Abri d'auto : Les abris d'auto sont autorisés du 15 octobre au 1^{er} mai.

Stationnement de nuit en période hivernale : Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h du 1^{er} novembre au 15 avril inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité. La Municipalité est autorisée à faire remorquer les véhicules en infraction et ce, aux frais du propriétaire.

Boîte aux lettres : La boîte aux lettres en bordure d'une route rurale doit être placée à une distance et à une hauteur suffisantes pour ne pas nuire aux opérations de déneigement. Il serait pertinent de les munir d'une balise afin de permettre à nos opérateurs de les situer.



décembre 2012 ② ①

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
						1
2	3	4	5 🗑	6 🗑	7	8
9	10	11	12 ☹	13 ☹	14	15
16	17	18	19 🗑	20 🗑	21	22
23	24	25	26 ☹	27 ☹	28	29
30	31					

SERVICES MUNICIPAUX

UN P'TIT PEU D'URBANISME

Utilité des règlements d'urbanisme

Les règlements, c'est bien connu, n'ont pas toujours la faveur populaire! Ceux qui concernent l'urbanisme ne font pas exception. Pourtant, on oublie parfois que pour les municipalités, les règlements d'urbanisme constituent un outil pour contrôler les usages et pour planifier des développements. L'objectif étant une cohabitation la plus harmonieuse possible des occupants des différents secteurs, ce qui implique le respect des usages autorisés. Pour les contribuables, les règles d'urbanisme constituent des contraintes, mais elles confirment aussi des droits.

Je vous présente quelques extraits d'un des **règlements municipaux concernant les animaux** portant le numéro 286-2002 en vigueur depuis le 25 mars 2002.

Article 2 : Définitions

Animal : signifie tout animal domestique habituellement admis pour la compagnie des personnes tel que le chien, le chat, mâle ou femelle, qu'il soit jeune ou adulte.

Article 12 Licence de chien

12.1 Tout gardien d'un chien dans les limites de la municipalité doit, à chaque année, le faire enregistrer, numéroté, décrire et licencier. Cet enregistrement se fait au bureau de la municipalité.

12.4 Cette licence porte un numéro correspondant au registre et est remise sur paiement d'une somme de 18 \$ renouvelable annuellement, incessible et non remboursable en cas de décès, de perte ou de revente dudit chien.

Article 14 Nombre de chiens permis

14.1 Pour les zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, le nombre maximal de chiens permis par unité d'habitation est de deux (2).

14.2 Pour les zones situées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, le nombre maximal de chiens permis par unité d'habitation est de trois (3).

14.3 Pour l'application du présent article, les animaux de compagnie de moins de quatre (4) mois ne sont pas comptés dans le nombre d'animaux permis.

14.4 Une portée de chiens peut être gardée durant une période de quatre (4) mois suivant la naissance sans que le gardien ne contrevienne au présent règlement.

14.5 Tout gardien de chiens qui ne respecte pas le nombre maximal de chiens permis, en excédant ce nombre, devra se procurer une licence de chenil conformément à l'article 13.

Pour plus de renseignements veuillez communiquer avec Marie-Hélène Michaud, inspectrice en bâtiment et en environnement au numéro 418 723-2816 de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30.

TRANSPORT COLLECTIF

Pour connaître les horaires du Transport inter MRC et obtenir des précisions concernant les arrêts vers Rimouski et Mont-Joli et effectuer une réservation (obligatoire) : accéder au site WEB:

www.tacmitis.org

Vous n'avez pas accès à Internet : Procurez-vous les dépliants du Service de transport collectif INTER MRC au bureau municipal au 318, rue Principale Ouest et **appelez au TAC de la Mitis : 418 775-8808.**

L'utilisateur doit **obligatoirement réserver 24 h à l'avance** et prévoir **5 \$ par déplacement**, payable à l'embarquement.

Stationnement incitatif : il est possible d'utiliser un espace de stationnement en bordure de la rue des Fabricants (Miralis)

Pour un accès facilité aux services de Transport collectif terrestre dans les localités des MRC de Rimouski-Neigette, de la Mitis et au Québec, consultez le site :

www.stanaclet.qc.ca/transport/index.php

André Lévesque, conseiller

Responsable du dossier Transport collectif



CHRONIQUES

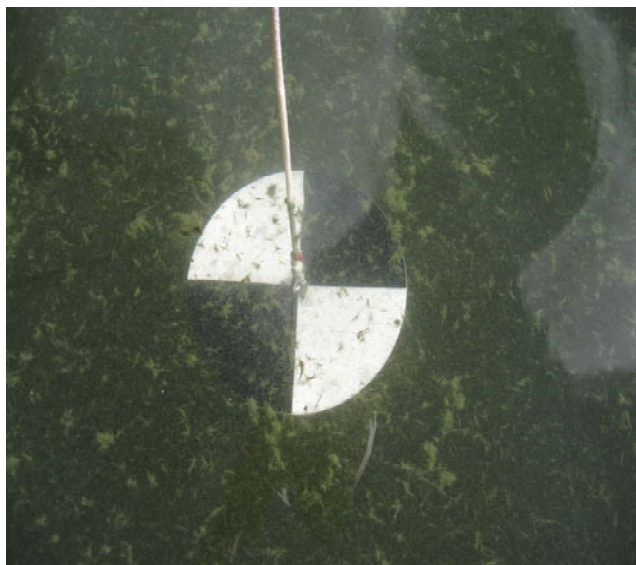


LES CYANOBACTÉRIES ...SUR LE BORD DU LAC ...AILLEURS SUR LE LAC

André Lévesque, président 418-722-9637



...SUR LE BORD DU LAC DURANT L'ÉTÉ (SITUATION SPORADIQUE)



...AILLEURS SUR LE LAC DURANT L'ÉTÉ ET L'AUTOMNE (SITUATION CONSTANTE, VARIABLE)

Les cyanobactéries (aussi appelées algues bleu-vert) sont toujours présentes au lac à l'Anguille. L'amoncellement près des rives (réf 1^{re} photo) est une situation sporadique qui peut se présenter plusieurs fois, surtout durant l'été. Par contre, les cyanobactéries sont présentes d'une façon constante ailleurs dans le lac (réf 2^e photo) d'avril à la fin de novembre de chaque année.

Pour mieux apprécier la situation, consultez les photos couleur de l'article sur le site :

<http://www.stanaclet.qc.ca/>

11/2012



Invitation Assemblée générale annuelle de la Corporation

Aux membres, partenaires, amis et sympathisants de la Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet-de-Lessard,

Vous êtes invités à l'Assemblée générale annuelle (AGA) de la Corporation :

mercredi le 14 novembre 2012 à 19 h 30

à la salle Réal-Lamontagne

Ordre du jour

0. Ouverture de l'Assemblée
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée (22 novembre 2011)
3. Rapport financier 2011-2012
4. Rapport d'activités 2011-2012
5. Ratification des décisions du CA de la Corporation en 2011-2012
6. Projet forge Saint-Laurent : fin de la restauration, bilan, programme d'animation, ouverture au public en 2013
7. Initiatives et projets de la Corporation :
site Internet, prix du patrimoine, lieu du patrimoine, chute Neigette, ...
8. Élection de membres du Conseil d'administration (2 postes)
9. Divers
10. Levée de l'Assemblée.

Voilà une belle occasion pour établir des contacts et donner votre point de vue sur la protection et la mise en valeur de notre patrimoine. Pour de plus amples informations, communiquez avec Gaétane Lavoie au 723-4980 ou Lucien Roy au 722-7406 ou par courriel à patrimoine-anacllet@hotmail.com.

Nous vous attendons en grand nombre.

Une invitation du Conseil d'administration
de la Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet-de-Lessard

Êtes-vous si pressé ...?

- Êtes-vous si pressé de vous rendre au travail?
- Êtes-vous si pressé de revenir à la maison?
- Vous arrive-t-il de dépasser la vitesse permise lors de vos déplacements pour rattraper le temps perdu?
- Vous arrive-t-il d'être impatient en suivant un véhicule qui circule à la vitesse affichée par la signalisation ou derrière un autobus scolaire?
- Vous arrive-t-il de prendre la route pour une piste de course?

Au cours des derniers mois, de nombreux commentaires ont été acheminés à la municipalité de St-Anaclet concernant des automobilistes qui conduisent trop vite dans les limites de la municipalité ou dans le village. Êtes-vous de ceux-là?

Le saviez-vous?

La vitesse permise dans le village de St-Anaclet est de 50 km/h. Que ce soit sur la rue Principale ou sur les rues résidentielles, c'est 50 km/h, pas plus.

Dans le secteur scolaire, la limite de vitesse est de 30 km/h du lundi au vendredi de 7 h à 17 h, de septembre à juin.

En dehors du village, la limite de vitesse est de 70 et 80 km/h vers l'est et de 70 vers l'ouest.

Vers le nord, la limite est de 50 km/h et de 80 km/h rendu à la courbe.

Par exemple :

De l'entreprise Miralis vers la rue Principale de St-Anaclet, la vitesse permise est de 50 km/h. Même chose sur la rue de l'Essor.

Il est important que les conducteurs de véhicules réduisent leur vitesse dans la municipalité. Même pressé, il faut respecter la loi et tenir compte que la route doit se partager avec d'autres usagers comme : piétons, jeunes enfants, vélos, poussettes, traîneaux, chaussée enneigée ou glacée, traverses piétonnières, arrêts obligatoires, etc....

Êtes-vous si pressé de vous voir remettre une contravention pour vitesse excessive?

Êtes-vous si pressé de perdre des points sur votre permis de conduire?

Êtes-vous si pressé d'être la cause d'un accident ou d'une perte de vie?

RALENTISSEZ...ÇA PRESSE !

**Sergente Chantal Joubert
Coordonnatrice aux relations avec la communauté
Poste SQ MRC Rimouski-Neigette
418 721-7308**

Chers membres,

Le mois de novembre est un mois tout à fait particulier pour les lecteurs du coin étant donné que nous accueillons à Rimouski le **Salon du livre**. Vous y trouvez des coups de cœur et souhaitez les partager, ou qu'on les achète? Venez vite remplir une fiche « Demandes spéciales » pour le prochain achat de janvier.

Trentième anniversaire de la bibliothèque



Je souhaitais souligner le magnifique travail des bénévoles de la bibliothèque lors de l'organisation du 5 à 7 du trentième anniversaire. Vous avez fait de cet événement un beau moment dont nous nous souviendrons.

Un merci particulier aussi, à monsieur Francis St-Pierre, notre maire, qui est venu prendre la parole lors de cette soirée.

Renouvellement des cartes de membres

Nous avons des abonnés qui sont membres et qui n'ont pas renouvelé leurs cartes de membres depuis quelques mois. Afin que notre fichier soit à jour, auriez-vous l'amabilité de communiquer avec nous au cours des prochains jours? C'est important pour la bonne marche de notre bibliothèque. Merci!

Les nouveautés

La saline tome 2 - Fanette tome 5 - Un roman de Namasté - Les menteuses - Un siècle de sagesse - Le maître en soi - Tout se joue avec l'instant - Capitaine statique tome 1 et tome 2 - J'ai un problème avec mon cou ! Et autres considérations sur la vie de femme - L'autre homme de ma vie - Le Chœur des femmes - Manuel de chasse et de pêche à l'usage des filles - Un petit pas pour l'homme - Mal élevé - Le secrétaire italien - Notre vie ensemble- La chasse est ouverte - Chick Lit - Guide total chasse et pêche - À ciel ouvert - Un homme sans allégeance-

Anne Boucher Beaulieu, responsable de la bibliothèque

Quand octobre arrive... depuis deux ans nos finances en souffrent, du moins les états financiers. Les grands travaux sont faits et il faut passer à la caisse. Cette année encore, nos dépenses seront dans l'ordre de 25, 000\$ pour ce mois seulement et le léger surplus accumulé s'est envolé. La bonne nouvelle, les travaux d'urgence de la réfection de la brique sont complétés. Espérons que cela se stabilise pour un certain temps. Cependant, nous avons eu une mauvaise surprise lors de la remise en marche du chauffage. Le réservoir qui reçoit la vapeur condensée qui revient vers la fournaise est perforé. La fuite n'est pas majeure, mais inquiétante. Nous pensions que cet équipement pourrait être remplacé pour environ 1000\$. Les soumissions reçues sont toutes au-delà de 3000 \$ si on inclut le transport, les taxes et l'installation. Lors de la réunion de l'assemblée de fabrique tenue le 17 octobre, nous tentons notre chance de lui faire passer l'hiver en espérant qu'il tienne le coup. Si jamais il nous lâche, nous devons être prompts pour effectuer les réparations pour conserver le chauffage dans l'église.

Nous avons tenu un déjeuner le 21 octobre dont les résultats ne sont pas encore connus au moment d'écrire ces lignes. Cependant, vous devez noter que :

le 4 novembre, il y a un récital au profit de la fabrique à l'église. Votre présence est importante pour faire de cette activité un succès tant pour remercier les artistes qui s'y investissent qu'au niveau du financement de votre fabrique. Ce récital à Desjardins-TELUS serait au moins à 40 \$ le billet et nous vous l'offrons à 15 \$ afin que le plus de gens possible puissent y participer. Billet en vente auprès des marguilliers et au bureau de la fabrique.

En décembre, il y aura élection de 2 marguilliers. Madame Fernande Ross complète un deuxième mandat et est non-rééligible. Nous la remercions pour tout le temps et le travail qu'elle a fait au sein de l'assemblée de fabrique. L'autre poste est celui occupé par monsieur Yvan Coté qui termine un mandat de 2 ans et il est rééligible pour un second mandat. L'Assemblée de Fabrique compte sur votre collaboration pour que la relève se pointe lors de la réunion des paroissiens qui sera tenue le 2 ou le 16 décembre. Sans relève à l'administration, votre fabrique ne peut fonctionner normalement.

L'assemblée de fabrique compte sur votre participation en grand nombre.

Salutations cordiales,

Maurice Lepage, Président

Assemblée de Fabrique de St-Anaclet

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

C'est l'automne

Début novembre, c'est la fin du jardinage extérieur. Il y a les conifères et les dernières fleurs de l'automne qui garnissent encore nos jardins. Il reste la lecture en attendant la fin de l'hiver pour commencer les semis. Comme suggestions de lecture, deux livres pour vous aider à planifier vos aménagements. Le premier, de France et André Dion, *Les jardins d'oiseaux*, vous permettra de préparer un plan d'aménagement pour votre cour afin d'y accueillir les oiseaux en toute saison. Vous découvrirez les essences d'arbres, arbustes et buissons à favoriser pour que vos amis ailés puissent s'y nourrir et s'y abriter naturellement. Le deuxième est une série de 3 guides publié par les éditions Larousse : *Petit Larousse des plantes vivaces*, *Petit Larousse des roses*, *Petit Larousse des techniques du jardinage*. (tiré de la revue *Fleurs, plantes et jardins*.) Bonne lecture.

Surveillez le résultat du concours Fleurons du Québec dans le *Contact* de décembre car c'est le 15 novembre à St-Hyacinthe où seront dévoilés les résultats. À suivre...

Un petit rappel pour tous les gagnants : s.v.p. rapportez les pancartes de gagnant au bureau municipal. Merci.

Martine Pinel, pour le comité d'embellissement

PROJET DE REVITALISATION PASTORALE

Notre évêque, Mgr Pierre-André Fournier a écrit une lettre pastorale intitulée : «L'heure est venue...». Dans le contexte actuel de notre société, ce thème interpelle chaque communauté du diocèse quant à son avenir sur le plan religieux. Y-a-t-il une pratique religieuse vivante dans nos milieux ? Les personnes désignées par Mgr Fournier pour porter, aux quatre coins du diocèse, la formation reliée à ce questionnement, sont madame Wendy Paradis et monsieur Guy Lagacé des Services diocésains. Dans notre secteur, deux rencontres ont eu lieu les 16 mai et 26 septembre derniers avec des membres des Assemblées de Fabrique et du Conseil de Pastorale de Secteur dans le but de s'initier à la démarche. Nous solliciterons votre point de vue à ce sujet en temps opportun (2013) lors d'une rencontre tenue dans chaque paroisse pour connaître votre opinion sur ce sujet.

Martine Pinel

Conseil de Pastorale du Secteur Vents-et-marées

Contact page 8

ORGANISMES

CERCLE DE FERMIERES DE ST-ANACLET

La réunion du Cercle de Fermières aura lieu le mercredi 21 novembre 2012 à 19 h 30 à la salle Réal-Lamontagne. Des ateliers de bricolage pour les Fêtes seront organisés au local Marie-Louise-Poirier. Le local est ouvert tous les mardis de 13 heures à 16 heures. Pour informations, 418 723-0425.

Bienvenue à toutes, Francine Gaudreau, communications.

CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Avec la fin de l'année 2012, les cartes de membres arriveront à échéance le 31 décembre. Chaque membre pourra se présenter les 13 et 27 novembre à compter de 19 heures pour prendre sa nouvelle carte au local du club situé au centre communautaire. Le montant est demeuré le même soit 20 \$. Les personnes qui désirent devenir membres pourront également se présenter.

S'il y a un empêchement à ces dates, vous pourrez contacter Paul-Émile Lepage au numéro de téléphone 418 723-2715.

Être membre du club des 50 ans et plus procure plusieurs avantages; en plus, d'appartenir socialement à un groupe, la liste de rabais privilège dans les commerces et les services ne cessent de s'allonger. Une mise à jour de cette liste sera remise au moment du renouvellement ou de l'adhésion.

Par ailleurs, les activités encadrées par le club sont reprises depuis septembre et on peut se joindre tout au long de l'année. Il y a viactive, la pétanque, les quilles sur la Wii, le baseball poche. L'automne et l'hiver sont des saisons qui se prêtent aux rencontres sociales et toute la population de 50 ans et plus est la bienvenue.



LE CLUB LIONS DE SAINT-ANACLET VOUS INFORME

Le « Pomme Payant » du Club Lions qui s'est tenu le 29 septembre dernier a rapporté un profit net de 1 943.87 \$. Des remerciements aux jeunes de l'école des Sources et aux parents pour leur support à l'activité, à la Caisse populaire des Versants du Mont-Comi et à la Municipalité de Saint-Anaclet.



Les produits Lions sont maintenant en vente aux prix suivants : gâteaux aux fruits 15 \$, noix 12 \$ et truffes 10 \$. Les profits de ces ventes vont entièrement au fonds des œuvres. Pour info : 418 722-7685.

Pour la distribution de la traditionnelle « canne de bonbon », les membres passeront à votre porte au cours du mois de décembre.

Le déjeuner du père Noël se tiendra le dimanche 16 décembre au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet de 8 h à 11 h 30. Tous les enfants présents recevront un cadeau des mains du père Noël. Coûts : adulte (5 \$), enfants de 6 à 12 ans (3 \$), 5 ans et moins le déjeuner est gratuit.

Gaétan Pelletier, comité publicité.



Les personnes et familles de Saint-Anaclet qui souhaitent bénéficier d'un panier de Noël doivent en faire la demande écrite avant le 6 décembre. Veuillez indiquer vos coordonnées, le nombre de personnes, l'âge des enfants et dire brièvement pourquoi vous demandez un panier. À Saint-Anaclet, c'est le

Club Lions de l'endroit qui coordonne la distribution et les demandes doivent lui être transmises directement au 25-C, rue Principale Est, Saint-Anaclet G0K H0.

À noter que des boîtes et des petites banques seront placées dans les commerces locaux, à l'école et à l'arrière de l'église au début de décembre pour recueillir dons et denrées non périssables.

Pour plus d'infos, contactez Francine Julien au 418 722-7278 ou Gaétan Pelletier au 418 722-7685.

Club Lions de St-Anaclet

Contact page 9

CENTRE POLYVALENT DES AÎNÉS ET AÎNÉES DE RIMOUSKI-NEIGETTE



CENTRE POLYVALENT
DES AÎNÉS ET AÎNÉES
DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Depuis 20 ans

Par et pour les aînés

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous invite à ses activités qui se dérouleront en novembre au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Nous vous offrons :

1^{er} novembre 11 h 30 : Dîner-rencontre. L'Halloween en compagnie de monsieur Gérald Proulx à la musique. Pour l'occasion, déguisez-vous!

15 novembre 11 h 30 : Dîner-rencontre. Le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes du Bas-Saint-Laurent (CAAP-BSL), avec madame Julie Boucher

29 novembre 11 h 30 : Dîner-rencontre. Atelier-Je me souviens!

Dans le cadre de nos dîners-rencontres, les réservations doivent nous parvenir au plus tard le mercredi précédent l'activité à 12h. Le repas est au coût de 10\$ pour les non-membres et 8\$ pour les membres. Le repas débute à 11 h 45 et les conférences et activités pour leur part à 13 h 30 et sont gratuites. Nous vous rappelons qu'il est possible de jouer à la pétanque atout les mercredis de 19h à 20 h 30 en vous présentant au Pavillon L'Héritage. Bienvenue à tous!

Pour informations et réservations, communiquez avec Martine St-Pierre au **418 725-5087**.

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

SENTIER NATIONAL FERMÉ

Veillez prendre note que le sentier national qui relie la chute Neigette au Mont-Comi et St Gabriel est officiellement fermé depuis le 31 octobre et ce pour la période hivernale.

Merci de votre collaboration.

EMPLOYÉ DEMANDÉ

Je suis à la recherche d'une personne pour faire l'entretien des salles au centre communautaire. Ce travail consiste à effectuer le montage, le démontage ainsi que l'entretien ménager des salles les week-ends lorsque le gymnase du centre communautaire est loué pour différentes activités. Il peut y avoir des locations aussi durant la semaine mais très rarement. Si vous êtes intéressés et que vous voulez obtenir plus d'infos à ce sujet, communiquez avec Carl au 418 725-5389.

HOCKEY MINEUR

La saison froide est de retour, c'est maintenant le temps de s'inscrire au hockey mineur. Tout comme l'hiver dernier, les jeunes qui désirent jouer au hockey auront l'opportunité de le faire et ce, dès le début de janvier ou plus tôt si la patinoire est prête et jusqu'à ce que la température le permette. Des équipes de St-Gabriel, St-Narcisse, St-Donat, St-Fabien et possiblement Rimouski-Est viendront nous visiter à quelques reprises et nous en ferons autant. Les parties à St-Fabien se tiendront à l'aréna.



Les entraînements se tiendront une fois/semaine en début de soirée et les matchs les samedis en après-midi. Le coût est fixé à 15 \$ par jeune.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en communiquant avec Carl au 725-JEUX(5389). La date limite d'inscription est le 9 décembre à 16 h 30.

ENTRAÎNEUR DEMANDÉ

Je suis à la recherche d'un entraîneur de hockey pour la saison hivernale. La personne recherchée doit avoir une bonne disponibilité pour donner les entraînements un soir/semaine et entraîner les jeunes lors de leurs parties les samedis contre les municipalités environnantes. Une allocation sera allouée par la Municipalité. Le début de la saison est prévu pour le début janvier.

Si le défi t'intéresse, communique avec Carl au 418 725-5389.

BAMBINERIE

Vente de vêtements usagés, articles & jouets pour bébés et enfants

Quand: Samedi le 10 novembre 2012

Où : Centre communautaire Régis-St-Laurent de St-Anaclet (derrière l'école des Sources)

Heure : 9 h à 16 h

Vous avez des vêtements ou différents articles pour enfants à vendre?

Vous avez la possibilité de louer une table pour la journée à notre bambinerie qui est organisée par l'association Panda Bas-St-Laurent, un organisme qui vient en aide aux parents ayant un ou des enfants présentant un TDAH (Trouble déficitaire de l'attention). Le prix de la location de la table est de 10 \$ et cette somme sera versée à l'organisme. L'argent résultant des ventes d'articles ira aux vendeurs participants à cette journée.

Si vous êtes touchés directement ou indirectement par le TDAH, c'est une bonne occasion d'encourager cet organisme et aussi vous débarrasser d'articles que vous n'avez plus besoin en gagnant un peu d'argent! Si vous souhaitez participer à cette journée, vous pouvez réserver une table d'ici le 2 novembre 2012 en communiquant vos noms et numéros de téléphone au 418 722-4920 et demandez Chantale. Au plaisir de vous compter parmi nous ainsi qu'à ceux qui veulent seulement venir acheter!

MINIBASKET

L'école des Sources a le vent dans les voiles cette année pour son enthousiasme au minibasket. En effet, cette année nous avons 3 équipes qui représentent la municipalité de Saint-Anaclet au sein de l'association de minibasket de Rimouski. De plus, pour une toute nouvelle concession de la ligue, nos représentants n'ont rien à envier aux autres équipes de la grande ville, car chacune d'elles figure dans les premiers rangs d'un classement officieux dû au fait que la ligue se veut avant tout participative et non compétitive. Toutes personnes désireuses d'aller encourager nos équipes n'ont qu'à regarder chaque semaine l'horaire des matchs sur le site de l'A.M.B.R.. Vous pourrez vérifier quand et où jouent nos jeunes. Fait intéressant cette année, il y a plus de parties au Centre communautaire Régis-St-Laurent de notre localité que l'an dernier.

Voici sur les photos nos jeunes espoirs et leurs entraîneurs.



Les Marsouins Moustiques,

En haut de gauche à droite : Olivier Mathurin, Claude Blum, Anthony Thériault, Tristan Breton

En bas de gauche à droite : Rosalie Dubé, Jeff Pouliot, Hugo Veillet, William Burelle
Extrême gauche : Catherine Dion instructeur Extrême droite : Kariane Claveau instructeur



Les Requins Atomes,

En haut de gauche à droite : Thomas Dion, Xavier Dion, Antoine Boschi, Kelly Lusier Fortin

En bas de gauche à droite : Étienne Garon, Juliane Rouleau, Isabella Claveau, Emy Rodrigue
Extrême droite : Joanie Claveau instructeur. Absent Serge Dion instructeur.



Le NIPIGON : Jeffrey Dubé, Justin Fournier-Monette, Gabriel Pineault, Émile Robert, Émile Rouleau, Félix Ruest, Jérémie Thériault et Laurie Fortin . Instructeur : Pierre Tremblay

RAPPORT SOMMAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

Je dépose à la Municipalité le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard.

Les états financiers de l'année fiscale 2011 ont été présentés en assemblée publique le 16 avril 2012.

Sommairement, on y constatait un surplus libre s'élevant à 265 582 \$, dont 8 848 \$ réservés pour fins de parc, 16 480 \$ au fonds de roulement, 42 000 \$ aux réseaux d'aqueduc et d'égout. Pour l'année financière 2011, nous enregistrons un surplus de 27 846 \$. Ce surplus nous permet de faire face à des urgences ou à des interventions de développement qui permettent à la Municipalité d'être considérée à ce titre comme performante. Jamais un Conseil municipal ne peut se permettre un déficit, c'est d'ailleurs la Loi qui lui dicte cette obligation.

Les actifs immobilisés atteignaient 9 828 240 \$ au 31 décembre 2011.

L'endettement à long terme de la Municipalité s'élevait quant à lui à 3 536 820 \$; de ce montant, 1 M\$ est remboursé par le gouvernement du Québec pour des travaux que nous avons fait en 2010, 422 296 \$ s'autofinancent par la vente des terrains des nouveaux développements, 1 930 979 \$ \$ aux réseaux d'aqueduc et d'égout et la balance 1 183 545 \$, soit 31 % est payable par l'ensemble de la population.

Le service de la dette en 2011 représente 9,5 % du budget total. Les prévisions budgétaires pour l'année 2012 sont de 2 960 000 \$. Nous pouvons espérer un surplus d'environ 75 000 \$.

Au cours de l'année financière 2012, une partie du surplus a été utilisée : 12 300 \$ pour la toiture du bureau municipal, 8 800 pour des habits de combat pour le service incendie, 4 400 \$ pour l'enseigne de la MRC, 5 100 \$ pour les parcs , 1300 \$ pour un ordinateur . À l'automne 2011, nous avons procédé à un nouveau développement résidentiel comprenant 30 terrains et il ne reste que 3 terrains à vendre.

Je vous informe que le traitement de vos élus, salaires et allocations de dépenses confondus est de 17 296 \$ pour le maire et de 5 765 \$ pour les conseillers. Le maire ou son suppléant reçoit un montant de 125.82 \$ à titre de compensation pour une participation à une séance du Conseil des maires de la MRC Rimouski-Neigette.

Voilà la situation financière de notre Municipalité. J'ajouterai que c'est avec fierté que votre Conseil municipal vous présente ce portrait de notre réalité financière en cette fin d'année 2012. Je tiens à remercier tous les employés et les membres du Conseil pour le beau travail accompli.

Francis St-Pierre, maire

Le 1^{er} novembre 2012

